

MESURES LIÉES À LA COVID-19

DE L'ARGENT POUR VOUS AIDER

Nous mettons de l'argent dans vos poches pour vous aider à subvenir à vos besoins.

Vous vous demandez combien? Voici des exemples de ce que les gens reçoivent.

Année d'imposition				
	Célibataire sans enfant : revenu de 9 000 \$	Célibataire sans enfant : revenu de 30 000 \$	Parent seul de 2 enfants de moins de 6 ans : revenu de 35 000 \$	Couple marié qui a 2 enfants de moins de 6 ans : revenu de 50 000 \$
2017	● 284,00 \$	● 433,00 \$	● 12 377,75 \$ ● 866,00 \$	● 10 352,75 \$ ● 214,80 \$
2018 (avec le paiement supplémentaire et l'augmentation liés à la COVID-19)	● 580,00 \$	● 886,00 \$	● 13 354,20 \$ ● 1 772,00 \$	● 11 329,20 \$ ● 1 161,45 \$
2019	● 296,00 \$	● 451,00 \$	● 13 085,99 \$ ● 902,00 \$	● 11 060,99 \$ ● 327,35 \$
Total pour 2017, 2018, et 2019	1 160,00 \$	1 770,00 \$	42 357,94 \$	34 446,54 \$

● Crédit pour la TPS/TVH ● Allocation canadienne pour enfants (ACE)

C'EST VOTRE ARGENT!

FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ET DE PRESTATIONS CHAQUE ANNÉE, ÇA PEUT RAPPORTER.

Si vous n'avez pas produit votre déclaration de 2018 ou de 2017, pas de problème! Prenez le temps de le faire maintenant, car vous pourriez être admissible à des prestations et crédits rétroactifs. Allez à **Préparez-vous à produire votre déclaration de revenus** (canada.ca/impots-preparez-vous).

Pas besoin de demander le crédit pour la TPS/TVH. Si vous y êtes admissible, nous calculerons automatiquement vos versements de ce crédit en fonction des renseignements fournis dans votre déclaration.

En ce qui concerne l'allocation canadienne pour enfants, il faut faire une demande, mais seulement une fois (sauf en cas de changement quant à la garde d'un enfant). Pour demander cette prestation, allez à **Allocation canadienne pour enfants** (canada.ca/impots-allocation-canadienne-enfants).

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/prestations-enfants-familles ou composez le 1-800-387-1194.